

**Assemblée générale**

Distr. générale
2 octobre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 73 de l'ordre du jour

Désarmement général et complet**Lettre datée du 2 octobre 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le communiqué (voir l'annexe) diffusé le 23 septembre 2003 par les Ministres des affaires étrangères des pays de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (Afrique du Sud, Brésil, Égypte, Irlande, Mexique, Nouvelle-Zélande et Suède), à l'issue d'une réunion au cours de laquelle ils avaient examiné l'état d'avancement de leurs initiatives conjointes, respectivement intitulées : « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : un nouvel ordre du jour » et « Réduction des armements nucléaires non stratégiques ».

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 73 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Brésil
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Ronaldo **Mota Sardenberg**



**Annexe de la lettre datée du 2 octobre 2003, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent du Brésil
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration ministérielle de la Coalition pour un nouvel ordre
du jour, faite lors de la cinquante-huitième session de l'Assemblée
générale**

New York, 23 septembre 2003

1. Les Ministres des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, de l'Égypte, de l'Irlande, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Suède et du Brésil se sont réunis lors de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies pour examiner l'évolution de la situation en matière de désarmement nucléaire et renouveler leur engagement en faveur de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.
2. Les Ministres ont salué la mémoire d'Anna Lindh, Ministre suédoise des affaires étrangères, depuis peu tristement disparue, en déplorant la perte d'une collègue dévouée qui avait été le fer de lance de l'action en faveur de la cause commune.
3. Les Ministres se sont déclarés profondément préoccupés par l'absence jusque-là de tout progrès dans la mise en oeuvre des 13 étapes du désarmement nucléaire dont les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires étaient convenus à la Conférence d'examen du Traité tenue en 2000.
4. Les Ministres ont souligné que chaque article du Traité de non-prolifération liait les différents États parties en tout temps et en toutes circonstances et que tous les États parties avaient à répondre de la manière dont ils s'acquittaient des obligations qu'il leur incombait de respecter scrupuleusement en vertu du Traité, et ils ont réaffirmé que l'impératif demeurait la mise en oeuvre des engagements qui y étaient énoncés en matière de désarmement nucléaire.
5. Les Ministres ont rappelé que des progrès irréversibles ininterrompus dans la réduction des armements nucléaires étaient une condition fondamentale à remplir pour promouvoir la non-prolifération des armes nucléaires. Dans cette perspective, ils ont demandé à la Fédération de Russie et aux États-Unis d'Amérique de rendre le Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs (« le Traité de Moscou ») irréversible et vérifiable et applicable aux têtes de missiles non opérationnelles, et d'en faire ainsi une mesure de désarmement nucléaire.
6. Les Ministres ont souligné que le récent débat international sur les armes de destruction massive n'avait fait que confirmer avec éclat que la seule garantie contre l'emploi où que ce soit de n'importe quelles armes de destruction massive, et notamment d'armes nucléaires, était leur élimination totale, avec l'assurance qu'elles ne seraient plus jamais employées ni fabriquées.
7. Les Ministres ont à nouveau exprimé leur profonde inquiétude devant les conceptions nouvelles du rôle des armes nucléaires dans le cadre des stratégies de sécurité, y compris les rationalisations de l'emploi et la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires.

8. Les Ministres ont instamment demandé à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour aboutir à l'adhésion universelle au Traité de non-prolifération. Ils ont demandé à l'Inde, à Israël et au Pakistan d'adhérer au Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires et de soumettre leurs installations au régime des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ils ont rappelé que tous les États parties avaient pris l'engagement de promouvoir l'universalité du Traité de non-prolifération.

9. Les Ministres ont exprimé la profonde inquiétude que leur inspiraient l'annonce par la République démocratique populaire de Corée de son intention de se retirer du Traité de non-prolifération ainsi que les événements qui y étaient liés. À ce propos, ils ont demandé à la République démocratique populaire de Corée de reconsidérer sa décision et indiqué qu'ils appuyaient tous les efforts pour parvenir rapidement à un règlement pacifique de la situation qui ramène ce pays au plein respect des dispositions du Traité.

10. Les Ministres ont insisté sur la nécessité pour l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) d'être en mesure de vérifier et de s'assurer que les installations nucléaires des États parties au Traité de non-prolifération ne servaient qu'à des utilisations pacifiques, et ils ont appelé les États à coopérer immédiatement et sans réserve avec l'Agence pour régler les problèmes posés par l'exécution de leurs obligations respectives envers elle.

11. Les Ministres se sont à nouveau déclarés convaincus que la création de zones exemptes d'armes nucléaires reconnues par la communauté internationale en application de dispositifs librement arrêtés entre États des régions considérées permettait de mieux assurer la paix et la sécurité mondiales et régionales, renforçait le régime de non-prolifération nucléaire et contribuait à la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire, et ils ont à cet égard exprimé l'espoir de voir davantage de régions suivre cette voie.

12. Les Ministres ont insisté sur l'intérêt que le processus d'examen du Traité de non-prolifération qui était en cours revêtait pour l'évaluation des progrès de sa mise en oeuvre et l'étude des mesures de désarmement nucléaire nécessaires. Ils ont souligné combien il importait qu'à sa troisième session, le Comité préparatoire de la Conférence des États parties chargée de l'examen en 2005 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires présente des recommandations de fond sur la question du désarmement nucléaire de même que sur celle des assurances de sécurité à la Conférence d'examen.

13. Les Ministres ont affirmé avec force que le multilatéralisme devait demeurer au premier plan de tous les efforts en faveur de la sécurité internationale et, soucieux de contribuer davantage à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires, ont souligné que leur initiative serait poursuivie avec détermination, en annonçant leur intention de présenter à l'Assemblée générale, à sa cinquante-huitième session, deux projets de résolution, respectivement intitulés « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : un nouvel ordre du jour » et « Réductions des armements nucléaires non stratégiques ».